



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

Affaire suivie par :

Nantes, le 29 février 2024

Sandrine FERRE  
Pôle 2EC  
Tél : 02.53.46.79.86  
Mél : sandrine.ferre@dreets.gouv.fr

La directrice régionale

Emmanuelle PROTEAU  
Pôle des Solidarités  
Tél : 02.72.17.75.61  
Mél : emmanuelle.proteau@dreets.gouv.fr

Réf : LAD/SF/EL

**Appel à projet campagne de parrainage 2024**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la lutte contre les discriminations sur le marché du travail et l'exclusion sociale, le dispositif de parrainage contribue à la fois à l'accès de personnes rencontrant des difficultés d'insertion ou potentiellement exposées à des risques de discrimination et, à tisser des liens sociaux intergénérationnels. Au-delà d'être un réel tremplin vers la vie active, le parrainage permet aux jeunes filleuls de renforcer leur maturité et leur autonomie.

La pertinence de ce dispositif est reconnue par de nombreux opérateurs qui interviennent auprès d'un public diversifié, à savoir des jeunes éloignés de toute qualification ou diplômés issus des quartiers de la politique de la ville, des cadres chômeurs de longue durée, des femmes en recherche d'emploi, des seniors.

Le taux de sorties positives avec solutions s'élève pour 2022 à 64,1 %. La part des sorties emploi s'établit à 75,6 % des sorties positives, redonnant au dispositif sa dynamique d'avant crise sanitaire conforté par la dynamique économique et d'emploi du territoire.

Par le présent courrier, nous vous informons du lancement de la campagne de parrainage 2024, tout en vous rappelant que cette démarche est engagée au sein de la DREETS

conjointement par le pôle Economie, emploi, compétences et par le pôle des Solidarités-unité politique de la ville sur des modalités coordonnées de financement et de production de bilan pédagogique et financier.

**Appel à projet sur la campagne de parrainage 2024**

L'appel à projet joint en annexe précise les éléments fondamentaux du parrainage, tant au niveau du public éligible que de son contenu. Cependant, une attention particulière devra être portée sur les catégories de public suivantes :

- les jeunes peu ou pas qualifiés,
- les publics, y compris les jeunes, issus des quartiers de la politique de la ville (QPV).

Concomitamment, la baisse du taux d'abandon devra être recherchée par certains opérateurs.

Il vous appartiendra d'adresser votre réponse à l'appel à projet en y adjoignant un dossier CERFA, sous support papier et par voie électronique **pour le 29 mars** auprès des personnes suivantes et selon les financements sollicités.

<b>↳ Envoi par voie postale (<u>en deux exemplaires</u>)</b>	
DREETS Pôle Economie, emploi compétences Service Accès et retour à l'emploi 22 mail Pablo Picasso - BP 24209 – 44042 Nantes cedex 1	
<b>↳ Envoi par voie électronique</b>	
<a href="mailto:sandrine.ferre@dreets.gouv.fr">sandrine.ferre@dreets.gouv.fr</a> <a href="mailto:eric.loppion@dreets.gouv.fr">eric.loppion@dreets.gouv.fr</a>  pour le Pôle Economie Emploi compétences	<a href="mailto:emmanuelle.proteau@dreets.gouv.fr">emmanuelle.proteau@dreets.gouv.fr</a> <a href="mailto:nathalie.bodin@dreets.gouv.fr">nathalie.bodin@dreets.gouv.fr</a>  pour le Pôle des Solidarités-unité politique de la ville
<b>↳ A compléter d'un envoi électronique auprès de la DDETS de votre département.</b>	

Pour les dossiers retenus par la commission du présent appel à projets et financés par les crédits « 147- politique de la ville » du pôle des Solidarités, les porteurs devront ensuite saisir leur demande de subvention sur le portail Dauphin : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr> (Onglet : Aides et subventions/Subventions politique de la ville).

Un mail leur sera adressé avec le guide d'utilisation à l'issue de la commission d'attribution qui se tiendra fin avril.

### Bilan pédagogique et financier 2023

Chaque opérateur conventionné lors de la campagne précédente, est tenu de produire les éléments pédagogiques et financiers portant sur ladite campagne.

L'instruction interministérielle du 8 mars 2016 relative à la mise en œuvre du plan de développement du parrainage a ainsi défini un cadre de réponse revisité depuis 2017 que vous devez renseigner.

Ce bilan doit être impérativement complété par votre appréciation qualitative qui nous permettra de mesurer d'une part, l'efficacité de votre action dans la mise en œuvre du parrainage et d'autre part, d'examiner votre réponse à l'appel à projet 2024 à l'aune des résultats de la campagne précédente. Nous appelons également votre vigilance à fournir les données de bilan relatives aux personnes sont issues des QPV entrées sur le dispositif, le cas échéant.

Ce bilan doit être retourné en même temps que votre réponse au présent appel à projet à la DREETS aux adresses mentionnées précédemment, quel que soit le financeur et selon le canevas en vigueur.

Pour les structures ayant bénéficié en 2023 de crédits « 147 – politique de la ville », la justification de l'utilisation de la subvention est également à saisir sur la plateforme Dauphin :

<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr> (Onglet : Espace personnel/Suivre mes subventions à justifier).

Aussi, nous appelons particulièrement votre attention sur le fait que l'examen de toute réponse à l'appel à projet 2024 sera de ce fait conditionné par le respect de l'échéance susvisée et par l'envoi du volet qualitatif.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

P/ La directrice régionale  
Le directeur régional délégué



Christophe BUZZI

